

*REMISE CRAVATE DE COMMANDEUR*

*A MAITRE GISELE HALIMI*

*ASSEMBLEE NATIONALE*

- Madame la Ministre
- Monsieur le Premier Président de la Cour des Comptes
- Son Excellence Madame l'Ambassadrice du Liban près de l'UNESCO
- Madame la représentante de l'Autorité Palestienne
- Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs d'Algérie, de Suède, de Tunisie et du Venezuela
- Messieurs les Ambassadeurs de France
- Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Parlement Européen.
- Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère
- Monsieur le Président d'Honneur de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme.
- Madame et Messieurs les Bâtonniers
- Madame La Doyenne de la Comédie Française
- Monsieur le Bâtonnier, Christian Charrière-Bournazel, actuellement retenu à la Cour de Versailles, a fait savoir, qu'il viendra saluer Gisèle Halimi dès que possible.
- Maître Gisèle Halimi.

Selon la tradition, un dignitaire de l'ordre, ici l'Ordre National du Mérite, honore le récipiendaire – vous Madame – en lui remettant une décoration, aujourd'hui la cravate de Commandeur. En la circonstance, les rôles sont inversés, et vous m'honorez infiniment, Madame, en acceptant de recevoir cette distinction de mes mains.

Députée en 1981, vous êtes intervenue dans le débat historique au terme duquel Robert Badinter fit voter l'abolition de la peine de mort. Au terme de l'émission « Empreinte » qui lui était consacrée sur France 5, Maître Badinter déclarait au journaliste qui lui demandait quel regard il jetait sur son itinéraire « Vous savez, Monsieur, s'être battu toute sa vie pour une Cause Juste et, finalement, l'avoir emporté, c'est quant même quelque chose ». Cette phrase, Madame, vous eussiez pu vous aussi la prononcer.

C'est pourquoi, je m'avance vers vous, pour accomplir la tâche que vous m'avez assignée, quelque peu intimidé et avec la plus grande humilité. C'est qu'elle est rayonnante, impressionnante, cette femme. Fille sur Sud, à l'entrecroisement des peuples, des cultures et des traditions, vous avez du toujours vous battre pour imposer l'évidence et la qualité de ce que vous êtes. Votre père eût préféré un garçon, bien entendu, et votre mère n'imaginait pas pouvoir penser autrement en cette année 674, an 52 de l'Hégire, et en juillet 1927, quelque part dans les Aurès et à la Goulette, vous Dihya qui deviendrez la Kahina, Zeiza qui êtes Gisèle Halimi. Seul le combat permet d'exister quand on est fille, quand on est femme, quand on est humain.

Dihya succéda à son père, Kusayla, elle lui reprit des mains le flambeau de la résistance et parvint à réunifier les tribus de l'Ifriqiya : Reine guerrière, elle mena les Berbères au combat contre l'envahisseur omeyyade. Fièbre sur sa monture, le corps drapé dans une tunique rouge, la longue chevelure couleur de miel lui tombant jusqu'aux reins, ainsi que vous le rêviez, elle infligea par deux fois une lourde défaite aux troupes du Général Hassan, retardant de cinq ans la conquête arabe. Finalement vaincue, sa tête fut tranchée dans l'Amphithéâtre d'El-Jem, dit-on, et envoyée au Calife musulman. L'histoire est incertaine, cependant, faits et mythes s'entrecroisent.

Je sais, quant à moi, que sinon la tête, au moins l'âme de la Kahina ne tomba jamais entre les mains de l'ennemi. Elle anima la vie de la petite Zeiza-Gisèle, lui insuffla son énergie, son courage, sa fierté, l'accompagna dans ses luttes.

Celles-ci débutent dès l'enfance, attisées par l'évocation que vous fait votre grand-père de la mythique Kahina. Avant 10 ans, le décalage entre l'image de l'emblématique Reine des Berbères et la réalité de la condition féminine dans votre famille mixte, juive traditionnelle du côté de votre mère Fritna, berbère du côté de votre père, vous horrifie. A 12 ans, vous remportez votre première victoire, celle qui conditionne tout ce qui va suivre. L'eussiez-vous perdue, nous ne serions pas rassemblés aujourd'hui pour évoquer vos combats et vos succès.

Fritna, elle, a été victime d'une société misogyne et agressive, son aliénation vous bouleverse et vous révolte. A vos demandes, à vos quêtes, elle rétorque « à quoi bon pour une fille, tu n'es qu'une fille ». Avec votre sœur, vous êtes astreintes à servir vos frères, à faire leurs lits, à laver la vaisselle. Vous savez que l'école est votre seule chance de salut, vous repoussez l'idée du mariage arrangé qui vous livrera, dès quinze ans, à un marchand d'huile de la quarantaine. Vous exigez de continuer vos études, d'être libre, et débutez une grève de la faim ; vous refusez même de quitter votre lit. Au quatrième jour, vous pourrez inscrire sur votre journal « j'ai gagné ». Vous avez rompu la malédiction que résumait Fritna « Tu es une fille, ma grand-mère, ma mère ont vécu ainsi, moi aussi, tu vivras comme ça ». Tout pouvait commencer, votre engagement débutait pour que les femmes ne ressemblaient pas à Fritna.

Vous obtenez en 1948 une licence de droit et de philosophie à l'Université de Paris et vous vous inscrivez au barreau de Tunis où vos premiers clients sont des syndicalistes et des militants de l'indépendance de la Tunisie. En 1956, vous rejoignez le barreau de Paris, continuant de vous spécialiser dans la défense des partisans de l'indépendance, de l'Algérie cette fois. Vous commencez ainsi à préparer la défense de Djamilia Boupacha, torturée et violée par les parachutistes du Colonel Bigeard et cosignerez avec Simone de Beauvoir, en 1962, un grand livre dénonçant, à travers l'exemple de Djamilia Boupacha, les pratiques de la torture, du viol des prisonnières.

Le combat de Robert Badinter contre la peine de mort connaît en janvier 1977 un moment fort, le procès de Patrick Henry, ravisseur et tueur d'enfant. Ce procès est transformé par l'avocat en celui de la peine de mort elle-même, dans une stratégie d'autant plus radicale, audacieuse et efficace que le crime est abominable et que le criminel n'inspirent vraiment aucune sympathie.

Dans cette stratégie qui, au-delà de l'affaire traitée et du tribunal, s'adresse à l'opinion pour contester une loi mauvaise, vous l'aviez précédé en 1972, lors du Procès de Bobigny, Madame.

Rappelons-nous. La jeune Marie-Claire a 16 ans. Elle a été violée par un camarade de classe, elle est enceinte. Michèle, sa maman, employée à la RATP, n'a pas les moyens d'aider sa fille, qui le demande, à bénéficier d'une interruption médicalisée de grossesse, en France ou en Angleterre. Comme cela se passait à l'époque, on trouve une collègue de travail qui a l'expérience de la pose de sondes, avec les risques, hémorragiques et infectieux, que cela comporte. Arrêté pour une autre affaire, le violeur dénonce Marie-Claire et sa mère, croyant ainsi pouvoir s'attirer l'indulgence de la justice.

Marie-Claire est jugée par le tribunal pour enfant, puis sa mère et ses collègues solidaires par le tribunal correctionnel de Bobigny.

Bien sûr, la comparaison avec le procès de Troyes en 1977 est limitée puisque Marie-Claire, Michèle et les autres femmes ne sont pas coupables, elles sont victimes. Mais, votre cible, par delà leurs personnalités, c'est la loi de 1920 qui conduit des femmes dans la détresse à prendre de tels risques pour leur santé, leur fécondité ultérieure et même, hélas, leur vie.

Enjambant le tribunal exclusivement masculin qui juge des femmes, c'est à la Nation toute entière que vous vous adressez. Vous mobilisez nombre de personnalités de premier plan, dont le Pr. Paul Milliez, et vous gagnez.

Le 17 janvier 1975, Simone Veil pourra promulguer la loi de dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse qu'elle a préparée et défendue, elle aussi avec un courage admirable.

Cette loi du 17 janvier 1975 constitue, après la contraception, un moment formidable de la lutte pour la Cause des Femmes. Elle est l'aboutissement d'un combat souvent héroïque auquel vous avez participé, que vous avez animé dès 1971 au côté de Simone de Beauvoir avec laquelle vous créez « Choisir la Cause des Femmes », dont vous êtes toujours l'emblématique Présidente. Cette même année, vous êtes signataire du manifeste des 343 femmes qui déclarent avoir eu recours à l'avortement, manifeste qui marque le début de la phase finale de la mobilisation qui conduira à la loi Veil et dont le procès de Bobigny est le moment le plus fort.

Infatigable, vous vous attaquez en 1978 à un autre scandale dont les femmes sont victimes et dont a déjà parlé Elisabeth Riboud. Le viol est déjà certes alors un crime, mais l'usage est de le juger en correctionnel et non pas aux assises. Les magistrats sont prompts à trouver des circonstances atténuantes aux violeurs ; la parole et l'attitude des victimes sont contestées, les peines sont en général légères. La vision prédomine qu'il ne s'agit là que d'une manifestation de la naturelle virilité agressive des hommes et de la passivité consentante, voire provocante des femmes.

L'affaire en jugement concerne un viol collectif, celui de deux jeunes femmes par trois voyous. Devant la Cour d'Aix-en-Provence, vous prenez à nouveau l'opinion publique à témoin et dénoncez « les lois existantes et une justice fondamentalement mysogine ». Votre action et celle de « Choisir » aboutiront dès 1980 à une modification des lois sur le viol.

Jamais votre engagement en faveur des droits de l'homme et, en particulier - mais de manière non exclusive -, de la grosse moitié féminine de l'humanité, ne s'essoufflera, par mille moyens et partout dans le monde.

Comme députée de l'Isère de 1981 à 1984 ; ambassadrice permanente de la France auprès de l'Unesco à partir de 1985 ; conseillère spéciale de la Délégation Française à l'Assemblée Générale de l'ONU en 1989 ; rapporteur de la Commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique, en 1995.

A cette vie politique, vous participez toujours, femme de gauche engagée.

Avec votre association « Choisir », vous défendez activement, cela a été rappelé, le concept d'une adoption par l'Union Européenne « d'une clause de l'Européenne la plus favorisée », exigeant que toutes les femmes bénéficient en Europe des législations qui leur sont les plus favorables.

Vous êtes écrivaine et avez publié des ouvrages de témoignage, des essais et des romans. Parmi les premiers, « Djamilia Boupacha », déjà cité. « Le procès de Burgos », procès que vous avez suivi, mandatée par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme. Ce livre est préfacé par Jean-Paul Sartre. « La Cause des femmes » ; « Avocate Irrespectueuse » ; « Ne vous résignez jamais ». Un résumé de votre vie, en sorte.

Dihya-La Kahina par qui j'ai débuté cette évocation, Zeiza-Gisèle par qui je la termine, y-a-t-il vraiment là, ainsi que je l'ai suggéré, deux visages et deux temps d'une même femme et d'une même destinée. Dihya est une guerrière, elle est un mythe. Vous l'êtes aussi, Madame. Cependant, vous avez progressé au fil des siècles, Maître. La Kahina fut en fin de compte vaincue, Gisèle ne l'a jamais été. En tant que Dihya, vous luttiez contre l'envahisseur et pour votre peuple ; devenue Maître Halimi, votre camp s'est élargi à la dimension de l'humain dans sa globalité, masculin et féminin. Le second, le féminin, a nécessité plus d'ardeur que le premier, non pas que vous le jugiez intrinsèquement supérieur, mais son sort le justifiait, et souvent, en trop d'endroits encore dans le monde, le justifie toujours. Le genre masculin n'a jamais été votre ennemi en tant que masculin : vous évoquez avec émotion votre père, Edouard le magnifique, et votre grand-père, vous êtes une mère comblée et avez trois fils remarquables, votre époux est présent aujourd'hui et c'est à un homme que vous avez demandé de vous élever dans l'Ordre National du Mérite. Non, vos adversaires sont les oppresseurs de tous types et de tous genres. En effet, ce sont souvent des hommes.

La Kahina-Gisèle est donc aujourd'hui une reine, combattante altière de l'humanité de l'homme, fière de succès qui ont contribué à vraiment changer la vie, des femmes et par conséquent des hommes.

Si les mots ont un sens, vous êtes, Madame, une bienfaitrice des vôtres, et des autres.

C'est pourquoi, en 2006, Le Président Jacques Chirac vous a élevé au Grade d'Officier de la Légion d'Honneur.

Pour cette raison aussi, Maître Gisèle Halimi, au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je vous fais Commandeur de l'Ordre National du Mérite.